lingère. C'est alors qu'on découvrit qu'elle changeait souvent de chambre; qu'elle restait endettée à peu près partout, et qu'elle avait laissé en gages jupons, chemises, caleçons confectionnés, coupons divers, etc. On visita les quatre derniers logements, et, d'un côté comme de l'autre, on trouva quelque chose. Il y avait jusqu'à des éventails de luxe, des abat-jour écrasés sous d'autres objets, des pièces de rubans, cordonnets, ganses, etc. La malheureuse a été mise en arrestation.

Mais l'affaire ne se bornera peut-être pas à ces vols. On parle de faits bien plus graves, tellement graves qu'il ne nous est pas possible d'entrer aujourd'hui dans aucun détail.

Le vol du Moulin-Fagot. — Nous avons annoncé hier, par erreur, que quatre coupables avaient été arrêtés : Une seule arrestation avait eu lieu, celle du nommé Auguste Flipo, 19 ans. Les quatre autres n'ont été capturés que samedi savoir : Edouard Hennebelle, 20 ans, Camille Deveux, 20 ans, Louis Lefebvre, 17 ans, Gaston Demenguel, 15 ans. Tous sont des fraudeurs et peut être pis encore. La plupart ont déjà subi des condamnations.

Extradés. — Henri Kersten, 25 ans, employé, né à Liège, poursuivi par le parquet de Bruxelles pour corruption de fonctionnaires. Arrêté à Lille.

— Vital Sautens, 30 ans, domestique, né à Woerteghem, poursuivi par le parquet d'Audenaerde, pour tentative de meurtre et d'assassinat. Arrêté à Lille.

Expulsés. — En même temps que les extradés ci-dessus, 8 expulsés, sortant des prisons de Lille et Compiègne, ont été conduits à la frontière. Dans le nombre se trouvaient deux femmes, une fraudeuse et l'autre expulsée pour affaire de mœurs. Les condamnations, de 8 jours à trois mois, étaient motivées pour coups et blessures, mendicité, vagabondage et vols.

La maraude. — Dans la nuit du 6 au 7, on a volé les lapins, un coq et deux poules à M. Henri Dejonckère, cabaretier au Pont-de-Neuville.

— Même vol a été commis aussi chez M. J.-B. Montagne, cabaretier à la *Boule Noire*, rue de Gand, 524. Là, outre les lapins, il n'y avait qu'un coq. Le voleur qui est connu, mais en fuite, a coupé le cou aux volailles pour les empêcher de crier. Les têtes ont été apportées au commissariat comme pièces à conviction. Il n'est guère possible d'en produire de plus probantes.

Les prévoyants de l'avenir. — Les membres du bureau de la 23e section des Prévoyants de l'avenir ont l'honneur d'informer les sociétaires que la réunion générale aura lieu le dimanche 12 janvier à 4 heures précises au siège de la section, rue du Moulin-Fagot, 90; c'est la seule réunion obligatoire de l'année sous peine de un franc d'amende. Les personnes qui désirent se faire inscrire sont priées d'assister à cette réunion où seront nommés les membres du bureau pour l'année 1890.

Blanc-Seau. — Le porte-monnaie ramassé hier sur la voie publique, et déposé chez les sœurs de la Ste-Union, a été trouvé par l'écolier Désiré Degand, demeurant, 34, rue de Lhomond, au Blanc-Seau.

Bousbecque. — *Le mouvement de la population.* — Voici le mouvement de la population de la commune de Bousbecque, en 1889 :

Naissances : enfants légitimes, garçons, 28 ; filles, 53. Total 91.

Morts-nés : garçons, 3; filles, 1. Total 4.

Mariages : entre garçons et filles, 16; entre veufs et veuves, 1. Total, 17.

Décès : sexe masculin, garçons, 21; hommes mariés 5; total 29; — sexe féminin, filles, 16; femmes mariées, 8; veuves, 1; total 25. Total 54.

Naissances : Français, 53; Belges, 38. Total 91.

Mariages : Entre Français et Françaises, 11; entre Français et Belges, 3; entre Belges et Françaises, 2 ; entre Belges et Belges, 1 : total 17.

Décès : Sexe masculin, Français, 27; Belges, 2 : 29. — Sexe féminin, Françaises, 18 ; Belges, 7 ; 25 ; total 54.

LILLE

Les invalides du travail. — La commission de l'Œuvre des Invalides du travail de Lille vient de renouveler son bureau. On sait que M. le maire de Lille est président de droit de cette institution. Ont été nommés : vice-président : M. Le Blan; secrétaire : M. Descamps; trésorier : M. Longhaye.

Comice agricole de l'arrondissement de Lille. — L'obit annuel sera célébré dans l'église paroissiale de St-Maurice, à Lille, à dix heures un quart, le mercredi 22 janvier 1890, pour le repos des âmes des collègues défunts :

MM. Dulermont, cultivateur à Annappes; Brunel, ancien cultivateur à Ennetières-Avelin; Salembier, cultivateur à Baisieux; Libert, cultivateur, maire de Gruson, Grauvelle, ancien distillateur à St-Maurice-Lille; V. Peucelle, ancien cultivateur à Lille; Tournay, commissionnaire en engrais à Lille; Lepercq, cultivateur-brasseur à Quesnoy-sur-Deûle; Teulemonde, brasseur à Roubaix; Bouchery, cultivateur-brasseur, conseiller-gén., maire de Sailly-lez-Lannoy; D'Halluin, cultivateur à Wambrechies.

MM. D. Pollet, brasseur, maire de Wattrelos; J.-B. Bajeux, cultivateur à Thumesnil ; Remy-Meurisse, propriétaire à Lille; J. Decroix, banquier à Lille; Braquaval, cultivateur à Hem; Lemaire-Rogez, négociant en engrais à Seclin; Delos, cultivateur, maire de Wambrechies; Buisine, cultivateur à Vendeville; Lebouq-Fichelle, cultivateur à Templeuve; Maximilien Hue, cultivateur à Sainghin-en-Weppes; Dufresnoy, cultivateur à Genech, tous décédés dans le courant de l'année 1889.

Des places seront réservées dans le Chœur aux parents et amis des défunts.

— Le Comice agricole se réunira le même jour à onze heures un quart du matin, après l'obit anniversaire.

Cette réunion aura lieu à la Mairie, entrée par la cour intérieure. Voici l'ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; 2. Correspondance; 3. Installation des membres du Bureau pour l'année 1890; 4. Proposition en faveur des membres faisant partie du Comice depuis trente années; 5. Rapports et scrutins sur l'admission de nouveaux membres; 6. Présentation de nouveaux membres; 7. De l'influence du concours d'animaux en agriculture ; 8. Revision du programme pour l'année 1890. Nomination des membres des diverses Commissions. 9. Concours d'animaux des races bovine, porcine et de basse-cour; 10. Exposition des produits du sol et de culture des fruits sous verre, à Quesnoy-sur-Deûle; 11. Questions diverses.

La Société industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle pour la distribution des récompenses le dimanche 19 janvier, au Grand-Théâtre de Lille.

La distribution des récompenses sera précédée d'une conférence sur l'*Analyse spectrale en astronomie*, par M. Alfred Cornu, membre de l'Institut professeur à l'Ecole polytechnique.

Les portes seront ouvertes à midi et fermées à une heure.

Police de Lille. — M. Florin, sous-inspecteur de la sûreté de Lille, est nommé inspecteur en remplacement de M. Droulez, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Le brigadier de police Bailleul, du 6e arrondissement, est nommé sous-inspecteur de la sûreté, en remplacement de M. Florin.

L'express de Dunkerque. — A partir du mercredi, 15 janvier 1890, le train express n. 195, de Lille à Dunkerque, des mercredis et samedis, sera avancé de 4 minutes au départ de Lille, et fera arrêt à la station de Strazeele. Les heures de ce train seront fixées ainsi qu'il suit :

Lille, départ 5 h. 43 soir au lieu de 5 h. 47, Armentières, 6 h. 07; Steenwerck, 6 h. 16; Bailleul, 6 h. 22; Strazeele, 6 h. 32; Hazebrouck, 6 h. 44; Cassel, 6 h. 57; Arnèke 7 h. 07; Esquelbecq, 7 h. 10; Bergues, 7 h. 29; Dunkerque, arrivée 7 h. 40.

LE CONGO

Si la Grèce vantait les marbres de Paros,
Qu'épuisait chaque jour la gloire des héros,
Si le Mont Blanc, neigeux, sur son front qui rayonne,
Etale avec orgueil sa brillante couronne,
Le CONGO peut montrer tous ces flots d'élégants,
Qui briguent à l'envie ses parfums bienfaisants,
Et, debout sur Eiffel, ce monument de gloire,
Chanter à l'univers son hymne de Victoire.

Cyrille Labeyrie à l'inventeur du « Congo. »
42838d

CONCERTS & SPECTACLES

Tourcoing. — Un concert de bienfaisance sera donné, le dimanche, 2 février, à l'Estaminet de Ma Campagne, rue Neuve-de-Roubaix, par la *Fanfare du Point-Central*, et l'*Orphéon des Travailleurs*, au bénéfice d'un malade. A l'issue du concert, aura lieu une tombola.

PETITE CORRESPONDANCE

Un futur soldat. — Vous ferez trois ans comme tout le monde.

I. D., 34. — Un médecin ne peut pas vous imposer un pharmacien. Vous achetez vos médicaments où vous le voulez avec son ordonnance.

Un abonné du Journal de Roubaix. — Nous vous avons répondu hier.

R. V. C. — 1° Nous ne connaissons pas cet article de la loi belge, mais nous savons que l'indemnité existe, et qu'une somme de dix francs est donnée mensuellement à la famille des soldats indigents; 2° Non.

G. S. 181. — C'est le second qui fera trois ans.

NORD

L'influenza. — L'épidémie prend une assez grande extension et se propage rapidement à Douai, où on compte actuellement plus de 400 malades.

Beaucoup d'ouvriers manquent dans les établissements de la ville; les médecins ont énormément de besogne et les pharmacies ne désemplissent pas.

Dans plusieurs maisons toute la famille est alitée : il en est de même dans toutes les communes environnantes, où on compte beaucoup d'influenzés. On signale plusieurs cas d'influenza dégénérés en bronchites ou en fluxions de poitrine.

Remonte de l'armée. — Le comité d'achat du dépôt de remonte de La Capelle procédera pendant le mois de janvier courant à des achats de chevaux hongres et de juments de 4 à 8 ans, pour toutes les armes. A Landrecies, le lundi 20, à 9 heures ; à Bourbourg, le mercredi 22, à 9h.; à Desvres, le jeudi 23, à 10 h., et à Arras, le vendredi 24, à 9 h.

Un cyclone. — Le *New-York Herald* dit qu'un terrible cyclone a passé vendredi au Sud de Terre Neuve.

Ce cyclone, qui causera probablement de grands désastres, atteindra les côtes anglaises et les côtes de France de samedi à lundi.

PAS-DE-CALAIS

L'influenza. — L'influenza continue à prendre de grandes proportions à Lens; l'administration des mines commence à s'inquiéter du nombre d'absences constatées chaque matin lors de la descente des ouvriers.

Plusieurs docteurs sont alités en ce moment. Les pharmaciens regorgent de monde durant toute la journée; les médecins du bureau de bienfaisance sont surchargés de besogne tant le nombre des influenzés est considérable parmi les indigents.

— On signale d'Arras la mort du docteur Belmant, attribuée par certaines personnes à l'influenza. Il est juste d'ajouter que le docteur Belmant souffrait depuis de longues années d'un asthme, qui n'a pas dû être étranger à l'accident.

Infanticide à Arras. — Un infanticide vient d'être découvert par la police. Une fille L..., couturière, travaillant dans un grand magasin de nouveautés, a mis hier au monde un enfant qu'elle a étranglé et dont elle a jeté le cadavre dans une fosse d'aisances. Des voisins ont ébruité le fait ; une enquête a été aussitôt ouverte et le cadavre du nouveau-né a été retiré de la fosse. La fille L... a été envoyée à l'hôpital, à la disposition de la justice.

BELGIQUE

LES GRÈVES. — Mons, 11 janvier. — On peut considérer la grève au Borinage comme terminée. Il n'y a plus, ce matin, que 200 ouvriers qui chôment à la Société des Charbonnages Belges, à la Bouverie. Dans tous les autres puits, le travail est repris.

Une erreur typographique m'a fait dire hier que la Société des Produits à Flénu avait accordé à son personnel une augmentation de salaire de 20 p. c. Ce n'est que 10 p. c. d'augmentation qui ont été donnés aux ouvriers.

On croit, à moins de circonstances imprévues, que lundi il n'y aura plus apparence de grève dans notre bassin.

— Charleroi, 11 janvier. — Le procureur du roi a fait subir un interrogatoire à Delmotte, le dynamitard arrêté hier à Charleroi. Le misérable n'a pas voulu nommer la provenance de la dynamite dont il s'est servi.

Un fait à signaler: Le bourgmestre de Ransart a cherché à s'interposer entre patrons et ouvriers. Malheureusement ses efforts ont été vains.

Les ouvriers conservent toujours une attitude menaçante. Dans leurs conversations ils en veulent à tout le monde de la continuation de la grève.

Il ne faut pas demander si les meneurs profitent de cette triste situation.

La misère devient affreuse. Je viens de voir un malheureux que des passants emportaient au bureau de police. On dit que c'est un houilleur tombé d'inanition.

Les socialistes gantois commencent à faire parler d'eux. La grève dure depuis 3 semaines et ils sont restés muets jusqu'à ce jour. Aujourd'hui, les ouvriers paraissent devoir changer leur attitude, qui a été calme et digne.

Ils ont envoyé un manifeste aux grévistes du bassin de Charleroi. Dans ce document ils exhortent leurs *frères* à continuer énergiquement la grève.

Les Gantois conseillent aux grévistes de ne plus travailler que 9 heures par jour.

Comme il y a beaucoup de charbonnages à Gand, ces messieurs doivent être très compétents en cette matière.

Les auteurs de ce manifeste prétendent que les charbonnages gagnent actuellement 10 francs par tonne de plus que l'année dernière.

Les meetings succèdent aux meetings et le langage des orateurs devient de plus en plus violent, à mesure que la misère se fait sentir.

— Charleroi, 11 janvier. — On n'est pas encore remis de l'émotion produite à Charleroi par l'explosion d'hier, que déjà on parle d'un nouveau coup de dynamite.

Cette nuit, vers 12 h. 15, une cartouche a été placée à la maison du sieur Bertaux, Auguste, négociant, rue Pige-au-Croly, à Charleroi.

Les dégâts ne sont pas très importants. Quelques vitres cassées et un seuil de fenêtre détérioré.

Le peu d'effet produit par les cartouches de dynamite fait croire que l'on cherche tout simplement à terroriser les ouvriers et les négociants, afin d'obliger ceux-ci à donner du crédit et d'empêcher ceux-là de reprendre le travail.

La gendarmerie ouvre une enquête.

— Charleroi, 11 janvier. — Voici le nombre des grévistes dans les différentes communes du bassin de Charleroi :

Charleroi, 1,260; Dampremy, 510; Montigny-sur-Sambre, 2,350; Marcinelle, 1,125; Couillet, 275; Gilly, 1,920; Roselies, 210; Bouffioulx, 280; Châtelet, 1,285; Châtelineau, 1,725; Jumet, 810; Lodelinsart, 540; Roux, 175; Ransart, 320; Fleurus, 1230; Lambusart, 355; Marchiennes, 480; Monceau-sur-Sambre, 600; Mont-sur-Marchiennes, 200; Courcelles, 2,300; Farciennes, 500; Pont-de-Loup, 525; Fontaine-l'Evêque, 300; Forchies, 350.

A ces chiffres il faut ajouter les grévistes qui sont du côté de Tamines, Auvelais, etc., et vous aurez depuis hier une augmentation de plus de 700.

Hier, la grève avait déjà pris de l'extension. Je vous avais annoncé une augmentation de 1,500 environ.

Depuis jeudi il y a donc 2,000 grévistes en plus.

— *Résultats de la grève.* — Les agents étrangers arrivent en foule dans le pays de Charleroi. Les industriels font de nombreux contrats.

Tout à l'heure, un directeur me montrait un télégramme envoyé de Louvain. On use, dans cette ville, 70 à 100 wagons de charbon par jour.

Les Allemands et les Anglais obtiennent toutes les commandes non seulement des industriels, mais même des petits marchands de charbon et des bourgeois.

Un drame à la ménagerie Pezon, à Bruxelles. — Un drame, qui a failli avoir des conséquences tragiques, est survenu avant-hier à la ménagerie Pezon, installée au panorama du boulevard du Hainaut, à Bruxelles.

Dans deux cages contiguës se trouvent un superbe lion de Numidie et une grande hyène tachetée. Cette dernière bête ne sait sentir son voisin de cage, elle lui porte une haine féroce. Jour et nuit, elle rôde contre la cloison de sa cage lançant à tous les échos ses hurlements lugubres et cherchant à arriver jusqu'au fauve.

Le lion, lui, accueillait avec un royal dédain les grognements de l'hyène.

Hier les domestiques ayant fini le nettoyage des cages s'occupaient ailleurs, quand tout à coup d'épouvantables rugissements attirèrent leur attention. On accourut : l'hyène avait pénétré dans la cage du lion. Elle se tenait suspendue par les crocs au cou du roi des animaux.

Les employés armés de fourches et de piques, essayèrent de séparer les fauves. Vains efforts ! acharnés l'un sur l'autre, tout ensanglantés, ils menaçaient de se dévorer mutuellement.

Les deux bêtes, notamment le lion, ont une grande valeur; aussi Mme Castanet, accourue au bruit, n'hésita pas.

En costume de ville et armée seulement d'une cravache, elle pénétra dans la cage des bêtes enragées.

Aussitôt la lutte cessa, l'hyène s'accula dans un coin, prête à s'élancer, tandis que le lion rugissait d'une façon terrible.

Mme Castanet, avec un sang-froid audacieux, alla à l'hyène et lui asséna sur le nez un tel coup de cravache que la bête, avec des cris de douleur, alla se réfugier, vaincue, dans sa cage.

Mais le lion s'était avancé, tout à coup il porta un terrible coup de griffe à la dompteuse. Celle-ci tomba sur les genoux.

Le coup avait été formidable, les habits étaient déchirés et les chairs de la cuisse gauche pendaient, mettant l'os à nu !

Avec une énergie de dompteuse, Mme Castanet se releva et cravachant le lion le fit reculer, pour s'échapper aussitôt par la trappe.

A peine sortie, elle s'évanouit. On la reconduisit alors à son domicile.

Son état n'inspire pas de crainte, quoique sa blessure soit assez grave.

Après quelques jours de repos, elle pourra reprendre ses exercices.

Elle peut se vanter de l'avoir échappé belle.

Ville d'Anvers. — *Emprunt de 182.140.000 fr. (1887).* — 16e tirage au sort, 10 janvier 1890. — 26 séries d'obligations remboursables le 1er juillet 1890. Série 51355, n° 8, remboursable par 20,000 fr. ; série 45927, n° 2, id, 2,500 fr. ; série 31254, n° 14, id. 1,000 fr. ; série 11148, n° 14 ; s. 45927, n° 1, id. 500 fr.

Les nos des séries suivantes sont remboursables par 150 fr. :

Série	2138	n° 8	Série	11148	n° 8	Série	51355	n° 3
»	2138	21	»	11148	22	»	51960	2
»	4899	12	»	26810	6	»	53649	12
»	4899	16	»	26810	23	»	68567	10
»	4899	21	»	29876	10	»	68567	19
»	5333	1	»	35676	11	»	72695	9
»	8428	5	»	48136	21	»		

Sauf les numéros indiqués ci-dessus, les séries suivantes sont remboursables par 110 francs :

1987	7304	26810	36253	45927	51355	68567
2138	8428	29876	36395	46489	54960	72695
4899	11148	34254	38909	47738	53649	
5333	23407	35676	39362	48136	63229	

Ces obligations sont payables à Anvers et à Bruxelles, à la Société Générale, Montagne du Parc.

L'intérêt cesse de courir à dater du jour fixé pour le remboursement. Les coupons indûment détachés seront déduits du capital.

Les obligations sorties au tirage avec primes doivent être visées au bureau de la Dette communale, avant d'être présentées au remboursement.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 11 janvier.* — Eugène Dupire, rue Bella, 10. — Aimé Vanden Bulcke, rue des Anges, cour Liagre, 17. — Léonie Duhem, rue St-Louis, 15. — Julia Gydé, rue de l'Epeule, cour Delfortrie, 5. — Pauline Deleye, rue Saint-Honoré, 16. — Marie Deldalle, rue des Longues-Haies, 1er cour Roussel, 15. Alice Delemme, rue J. Deregnaucourt, 40. — Alfred Sealbert, rue d'Alma, fort Frasez, 99. — Henri Plovier, rue des Anges, cour Venant, 1. — Louise Billiet, Hôtel-Dieu. — *Mariages.* — Alfred Dorpe, 20 ans, emballeur, à Mouscron, et Marie Thomas, 20 ans, tailleuse, rue des Anges 21. — Edouard Dhondt, 23 ans, rattacheur, rue de la Paix, et Amélie Babiane, 20 ans, rattacheuse, rue de la Paix. — Jules Desmettre, 26 ans, papetier, rue de l'Ommelet, 82, et Rosalie Michiels, 24 ans, tisserande, rue de la Longue-Chemise, 27. — Alfred Dupriez, 23 ans, apprêteur rue de Barbieux, 22, et Amélie Vandemeulebroucke, 32 ans, tisserande, rue Decrème. — François Orelio, 25 ans, sans profession, rue du Vieil-Abreuvoir, et Marie Balthasar, 25 ans, rue du Vieil-Abreuvoir. — Jean Bantré, 22 ans, rattacheur, Place du Pile, et Julia Ponthieu, 20 ans, Place du Pile. — Gerard Evrard, 25 ans, rue Magenta, 22, et Zulma Veys, 32 ans, lessiveuse, rue Magenta. — Louis Delescluse, 22 ans, emballeur, rue de l'Alma, 198, et Henriette Craynest, 24 ans, rattacheuse, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Beusselmart, 4. — Ch. Duquesnoy, 24 ans, teinturier, rue de Tourcoing, 81, et Jeanne Beuque, 28 ans, piqurière, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 9. — Jules Deruytère, 29 ans, boulevard de la République, et Aurélie Delannoy, 23 ans, rue de la Chaussée, 15. — Florimond Moulard 21 ans, rue d'Antoing, 1, et Palmyre Demuynck, 18 ans, tisserande, rue des Longues-Haies, cour Jennart, 11. — Pierre Cardon, 24 ans, journalier, rue du Fontenoy, 218, et Eugénie Norquet, 18 ans, journalière, à Armentières. — Thomas Maes, 29 ans, domestique, rue de Leers, maison Tiers, et Marie Depoortere, 27 ans, servante, rue de Leers, maisons Tiers. — Joseph Verstraeten, 38 ans, rue Pierre-de-Roubaix, maison Flipo, 15, et Marie Terrein, 20 ans, journalière, rue Pierre-de-Roubaix. — *Déclarations de décès du 11 janvier.* — Philomène Debuquoy, 28 ans, rue du Nouveau-Monde, cour Masurel, 25. — Marie-Louise Capette, 76 ans, à l'Hospice. — Gustave Deweer, 8 ans, rue du Parc, 1. — Alfred Merlin, 3 jours, rue Solférino, 18. — Couthier, 1 mois, rue du Fort, 106. — Jeanne Leblond, 84 ans, Hospice Civil. — Victor Delcourt, 26 ans, rue Sainte-Thérèse, cour Bernard, 19. Catherine Meseure, 34 ans, Hôtel-Dieu. — Clémence Quidey, 57 ans, Grande-Rue, 67. — Jeanne Dewasme, 52 ans, Hôtel-Dieu. - Charles Deber, 26 ans, employé de commerce, rue Watt, 36.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 11 janvier.* — Marie Pladice, rue du Beau-Laurier. — Eugénie Verschuere, rue Neuve-de-Roubaix. — Marthe Parmentier, rue du Prince. — Palmyre Destombes, rue Jean Legrand. — Valentine Mylle, à la Marlière. — Jeanne Boogaerts, rue de la Potente. — Virginie Castelain, rue de Renaix. — Marie Monceau, à l'Epine.

Publications de mariages. — Charles Defrenne, 21 ans, tisserand, et Pauline Vermeere, 23 ans, rattacheuse. Pierre Lesaffre, 39 ans, tisserand, et Camille Deretz, 35 ans, dévideuse. — Jules Planckaert, 30 ans, corroyeur, et Marie Depraete, 24 ans, repasseuse. — Carlos Demeester, 37 ans, magasinier, et Eléonore Bostyn, 30 ans, dévideuse. — Cyrille Beuner, 27 ans, ouvrier de ferme, et Louise Vanaerde, 15 ans, bobineuse. — Emile Devogel, 26 ans, garçon boulanger, et Céline Masure, 36 ans, boulangère. — Gustave Leperre, 21 ans, magasinier, et Elodie Roose, 25 ans, soigneuse. — Jules Rousseau, 29 ans, rattacheur, et Silvie Thieuw, 29 ans, servante. — Charles Cardoen, 21 ans, sabotier, et Léonie Leperre, 18 ans, soigneuse. — Médare Lechantre, 30 ans, maçon, et Célina Caucheteux, 35 ans, journalière. — Godefroy Dumoulin, 24 ans, employé de commerce, et Eugénie Libert, 28 ans, couturière. — *Mariages.* — Jules Hurtebize, 33 ans, conducteur, et Elise Laloy, 25 ans, marchande. — Victor Truffaut, 26 ans, employé de commerce, et Victorine Refflart, 22 ans, sans profession. — Florimond Vienne, 27 ans, magasinier, et Héléna Leclercq, 28 ans, piqurière. — Vital Vandrisse, 26 ans, boucher, et Hortense Destailleur, 29 ans, servante. — Constantin Vander Eecken, 25 ans, tisserand, et Philomène Hostyen, 24 ans, fileuse de lin. — Jean-Baptiste Defoin, 28 ans, fileur, et Florence Tiberghien, 22 ans, redoubleuse. — Pierre Tyobbele, 22 ans, tisserand, et Cordule Vanrobays, 21 ans, soigneuse. — René Morel, 27 ans, rattacheur, et Zoé Florin, 24 ans, soigneuse. — Joachim Lefebvre, 26 ans, fileur, et Marie Lejeune, 19 ans, doubleuse. — Jules Christerie, 25 ans, menuisier, et Marie Duprez, 24 soigneuse. — Pierre Pycke, 31 ans, rattacheur, et Marie Kuockaere, 20 ans. — Tiberghien, 25 ans, rattacheur, et Marie Dujardin, 21 ans, rattacheuse, — Arthur Clieteux, 29 ans, rentreur, et Marie Demirynck, 22 ans, bobineuse. — Emile Tiberghien, 28 ans, magasinier, et Hortense Beels, 19 ans, soigneuse. - Gustave Dubus, 21 ans, rattacheur, et Clara Delcourt, 18 ans, soigneuse. — Henri Decuytere, 37 ans, chauffeur, et Céline Florin, 29 ans, soigneuse. — Isidore Mortier, 26 ans, magasinier, et Prudence Verschuere, 21 ans, dévideuse. - Louis Vandevelle, 25 ans, plafonneur, et Clotilde Dumortier, 22 ans, cardeuse. — Arthur Paulain, 25 ans, et Anne Debucquoy, 24 ans, retordeuse.

Déclarations de décès du 11 janvier. — Marie Rampteau, 18 jours, aux Phalempins. — Pierre Loridan, 59 ans, ans, sans profession, rue de Lille, Petites-Sœurs des Pauvres. — Amandine Descamps, 30 ans, 3 mois, rue du Moulin-Fagot. — Marie Dornez, 37 ans, modiste, rue du Moulin-Fagot.

BONDUES. — *Déclaration de naissance du 5 au 11 janvier.* — Noël Lesage, à la Cornette. — *Déclarations de décès du 5 au 11 janvier.* — Fidèle Verstraete, 74 ans, Hospice. Emile Desquiens, 3 mois, à la Fosse de Cure. — Jean-Baptiste Broquart, 7 ans, à la Citadelle. - Jules Vincent, 4 mois, au Jambon.

BOUSBECQUE. *Déclarations de naissances du 28 décembre 1889 au 11 janvier 1890.* — Louise Cateau, le Crumesse. — Marcel Dejaghère, les Bois. — Théophile Dejaegher, les Bois. Marguerite Lotigier, la Place. — *Déclarations de décès du 28 décembre 1889 au 11 décembre 1890.* — Jules Dessobry, 19 mois, le Crumesse. — Marie Dessobry, 2 ans 10 mois, le Crumesse.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 janvier.* — Paul Finard, Phénix. - Maria Demeyre, rue de Menin. — Flore Delannoy, canton Notre-Dame. — Albertine Mortier, Mont-à-Leux. — Charles Vanooteghem, Bas-Voisinage. — Germaine Vanoverberghe, sentier des Moulins. Jules Schoonboge, Mont-à-Leux. Clovis Desrumaux, Compas. — Marie Dervycke, Bois Fichaux. - Aline Dehuysscher, rue de la Marlière. — Malvina Bostoen, Couët. — Clémence Vandendorpe, Bois-de-Chêne. — Léopold Rystebier, canton des Moulins. — Maria Desquenne, Couët. — *Mariages.* — Eugène Dacoin, 24 ans, garçon de magasin, et Marie Degrave, 23 ans, sans profession. — Désiré Vermote, 36 ans, paveur, et Joséphina Delannoy, 47 ans, modiste. — Louis Vermote, 31 ans, paveur, et Marie Delbeke, 27 ans, servante. *Déclaration de décès du 1er au 10 janvier.* — Ernest Quivron, 13 mois, rue de la Station. — Adolphe Coussement, 15 jours, Tuquet. — Maria Lecoutre, 56 ans, Pont-Vert. — Germaine Pollet, 12 ans. — Jean Reynaert, 67 ans, Chemin-Croisé. — Jules Madou, 3 semaines, Christ. — François Proost, 4 mois, Mont-à-Leux.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille AGACHE-FRÈRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Carlos AGACHE, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1890, dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 12 courant, à 4 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Vaucanson, cour Desbouvries.

Les amis et connaissances de la famille RABAUX-DUJARDIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Amédée-Joseph RABAUX, mécanicien, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1890, dans sa 34e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le dimanche 12 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. - L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Maurice, 35.

Les amis et connaissances de la famille DULAURIER-LORTHIOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alphonse-Joseph DULAURIER, décédé subitement à Roubaix, le 10 janvier 1890, dans sa 35e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 12 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Labruyère, 54.

Les amis et connaissances de la famille CLIQUET-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Richard-Carlos-Joseph CLIQUET, veuf de Dame Julie-Nathalie FLORIN, pieusement décédé à Roubaix, le 8 janvier 1890, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 12 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 13 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 11, à 4 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 72.

Les amis et connaissances de la famille SANDEVOIR-LESIEUR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Françoise LESIEUR, veuve de M. Henri SANDEVOIR, pieusement décédée à Roubaix, le 9 janvier 1890, dans sa soixante-sixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 13 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 63.

Les amis et connaissances de la famille DEBER-VANBIVANG qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Louis-Joseph DEBER, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1890, dans sa 26e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 13 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Watt, 42, près la cour de la *Tête de fer.*

Les amis et connaissances de la famille BULY-MOULARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-François-Henri-Joseph BULY, décédé à Wattrelos, le 11 janvier 1890 dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 13 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Crétignies, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille THIÉTART-QUIDEY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Clémence-Amélie QUIDEY, décédée à Roubaix, le 11 janvier 1890, dans sa 58e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 14 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 67.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église St-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 13 janvier 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Théophile Vindicien BOURY, époux de Dame Albertine CARPENTIER, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1889, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 janvier 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Juliette CŒURNET, épouse de M. René BARLOY, décédée à Roubaix, le 30 décembre 1888, dans sa 45e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 13 janvier 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Ferdinand-Colette CORDONNIER, époux de Dame Marcelini D'HERINE, décédé à Roubaix, le 20 décembre 1889, dans sa 69e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 13 janvier 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore DEBUIGNE, veuf de Dame Suzanne JAUVENAUX, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1889, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 13 janvier 1890, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Léocadie-Colette ARBON, épouse de M. Alphonse DUBUS, décédée à Roubaix, le 15 décembre 1889, dans sa 42e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part des MESSES qui seront célébrées au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Maurice, à Lille, le mardi 14 janvier 1890, pendant toute la matinée, et de l'OBIT qui sera chanté le même jour, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis Barthélemy JACQUOT, (*Boulangerie Parisienne*, rue de la Gare, à Lille), décédé le 23 décembre 1889, dans sa 51e année, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

De la part de la famille. 42813

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 14 janvier 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marcelline DANAUX, veuve de M. François DECONDÉ, décédée à Roubaix, le 9 décembre 1889, dans sa soixante-seizième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 14 janvier 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles FRAISSE, époux de Dame Hermance PRUS, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1889, à l'âge de soixante ans et un mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Paris, 11 janvier. — La Cour d'assises de la Seine a rendu aujourd'hui à cinq heures, son verdict dans l'affaire Candrian.

Pary, Chapotat, Mougin, Monneret et la femme Kirch sont acquittés.

Sont condamnés : Favreuille à quatre ans d'emprisonnement; Lebrasseur à deux ans de la même peine; Mougin à cinq ans de réclusion.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Alix Officier d'Ac. (2e année). - Dimanche 12 janvier 1890. — Bureaux à 5 h. 1/4. — Rideau à 6 h. 0/0. — Représentation extraordinaire. - Les deux plus grands succès. Première représentation de : LE PETIT DUC, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Meilhac et L. Halévy de l'Académie Française, musique de Charles Lecocq. Au 3e acte, grand défilé militaire. Entrée du duc de Parthenay avec son Etat-Major. — 1re représentation de : LE PETIT JACQUES, drame en 5 actes et 9 tableaux, tiré du roman de M. Jules Claretie, de la Comédie-Française, par William Busnach. — Ordre du spectacle : 1. Le Petit Jacques ; 2. Le Petit Duc. — Lundi 13 janvier 1890. — Représentation extraordinaire, au bénéfice de M. Castelleau, régisseur général. — Prix des places ordinaire. - Pour la location des places numérotées s'adresser chez M. Jabé, rue de la Gare, et des places non numérotées chez le Gérant, rue des Longues-Haies.

Prochainement : LA JUIVE, grand opéra. Première représentation classique.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : L. Bequet. — Dimanche 12 janvier 1890. — Bureaux à 5 heures 0/0. — Rideau à 6 h. 0/0. — Lundi 13 janvier, bureaux à 6 heures. Rideau à 7 heures. —Avec le concours et pour les adieux de : Mlle Suzanne d'Orange ; des Omer's, clowns excentriques ; Mlle Lecerf, 1re danseuse étoile et toutes les dames du corps de ballet. — ORPHÉE AUX ENFERS, opéra-comique en 4 actes et 5 tableaux, par H. Crémieux, musique de J. Offenbach. Décors et costumes nouveaux. Ballets réglés par Mlle Lecerf. Grande attraction, création excentrique entièrement nouvelle, par les Omer's, Pif, Paf, Pouf. — LES PAUVRES DE PARIS, drame en 7 actes, par Ed. Brisebarre et Eug. Nus. — Ordre du spectacle : 1° Les Pauvres de Paris ; 2° Orphée aux Enfers. — Prix des places ordinaire. Billets d'avance chez MM. Uyttenhove et Bellot, cafetiers du théâtre ; J. D'hondt, cafetier, rue Archimède, et au contrôle de 11 h. à 4 heures sans augmentation.

On demande des figurants hommes pour figuration dans Michel Strogoff. — Au tirage de la tombola du Pied de Mouton, le numéro 818 a gagné le Mouton vivant.

THEATRE DES MENUS-PLAISIRS. — Rue Cugnot, 6, à l'Epeule. — Direction : M. E. Desmettre. — Dimanche 12 janvier 1890. — Bureau à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2. — Représentation extraordinaire. Spectacle offert aux Dames: une Dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas, deux Dames ne paieront qu'une seule place. - LE CRIME DE MONGERON, drame en 3 actes, par M. Gaston de Monthéan. — LES DEUX SANS CULOTTE, vaudeville en 1 acte. — LA CONSIGNE EST DE RONFLER, vaudeville en 1 acte. — Ordre du spectacle : 1° Les Deux sans Culotte ; 2° Le Crime; 3° La Consigne est de Ronfler. La salle sera chauffée. — Prix des places : Stalles 0,75 cent. ; premières, 0,60 ; secondes, 0,60 : troisièmes, 0,30 centimes.

GRAND JEU DE BOULE [illegible] platine chez M. Henri Delbecke, « Au Maréchal de Coyghem », Grande-Rue, 111, le dimanche 16 février. 350 francs de prix en espèces. 50 francs seront partagés entre les 9 et points au-dessus, qui n'auront pas de prix.

Renseignements sur le service des Postes

Papiers d'affaires

Ce que l'on entend par papiers d'affaires. — On désigne, en général, sous le nom de papiers d'affaires, toutes les pièces, tous les documents manuscrits, écrits ou dessinés en tout ou en partie, à la main, qui n'ont pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle. Ex. : les pièces de procédure, les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture et connaissances, les factures, les différents documents de service des compagnies d'assurance, les copies ou extraits d'actes sous seing privé écrits sur papier timbré ou non, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits d'ouvrages *expédiés isolément.*

Conditions d'admission des papiers d'affaires. — Les papiers de commerce ou d'affaires doivent être placés sous bandes mobiles ou sous enveloppe ouverte et conditionnés de manière à pouvoir être facilement vérifiés; ils doivent, en outre, être affranchis au départ au moyen de timbres-poste, et ne contenir aucune lettre ou note ayant un caractère de correspondance.

Factures pour l'étranger. — Les factures pour l'étranger sont considérées comme papiers d'affaires et sont passibles de la taxe minimum de 25 centimes jusqu'à 250 grammes.

La médecine moderne à la portée de tous. — Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui est appelé à rendre les plus grands services aux familles.

Ecrit dans une langue claire et dans un style très simple, il comprend la définition des termes employés en médecine, la description des principales maladies du corps humain, et quelques moyens pratiques d'y remédier.

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : **1 fr. 50.**

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

Pas de retard

Mieux vaut prévenir le mal, et éviter ainsi les funestes effets de l'*Influenza*. Pour cela, faites un usage régulier des **PILULES GICQUEL**; elles dégageront les muqueuses des impuretés qui les tapissent. 21129d

A. BOUTRY, ENTREPr
36, rue de l'Espérance, Roubaix
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
SPÉCIALEMENT :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
NIVELLEMENTS DE TERRAINS
AVEC GRAND MATÉRIEL
Fourniture et pose de voies ferrées
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 janvier. — La bourrasque de la Norvège s'est transportée près de Riga (740 m/m). Le baromètre descend rapidement sur l'est et le centre du continent; la baisse s'étend jusqu'à la Méditerranée et un minimum secondaire se forme sur le golfe de Gênes. Des dépressions passent toujours à l'ouest des Iles-Britanniques. Le vent reste assez fort du sud-ouest en Ecosse et en Irlande; il souffle du nord-ouest sur la Baltique, ainsi qu'en Provence où il va prendre de la force. Une aire de fortes pressions couvre la France et l'Espagne: le maximum est à la hauteur de Nantes (771 m/m). On signale de la pluie en France, sur les Iles-Britanniques, en Allemagne et sur le golfe de Bothnie.

La température descend sur l'ouest et le nord de l'Europe. Le thermomètre marquait ce matin : — 7 degrés à Haparanda, 5 à Paris, Berlin, Constantinople, 10 à Brest et 12 à Alger

En France, le ciel va rester nuageux ou brumeux ; un refroidissement est probable excepté dans le nord-ouest. A Paris, hier couvert.

Température: maximum, 12 degrés 5 ; minimum, 2 degrés 3.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Situation hebdomadaire du 9 Janvier

ACTIF	
Encaisse de la Banque	2.495.020.655 34
Effets échus hier à recevoir	110 825 16
Portefeuille de Paris: Commerce	402.956.034 83
Portefeuille des succursales : Effets sur place	413.228.654 ..
Avances sur lingots et monnaies	21 223.700 ..
— — succursales	1.013.000 ..
Avances sur titres	129.193.483 20
— — succursales	113 559 574 ..
Avances à l'Etat	140.000.000 ..
Rentes de la réserve :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements (b)	2.980.750 14
Rentes disponibles	99 626.303 90
Rentes immobilisées (c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales	9.356.684 ..
Dépenses d'administration	92.700 65
Emploi de la réserve spéciale (e)	8.907.444 16
Monnaies italiennes en dépôt	....
Divers	223 576.642 41
	4.195.826.408 38

PASSIF	
Capital de la Banque	182.500.000 ..
Bénéfice en addition au capital	8.002.313 54
Réserves immobilières :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques départementales (b)	2.980 750 14
Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000 ..
Réserves immobilières (d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale (e)	8.907.444 16
Billets au porteur en circulation	3.157.417.875 ..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	19.577.092 26
Billets à ordre et récépissés	49.020.158 04
Comptes-courants du Trésor	244.091.355 55
Comptes-courants de Paris	392.525.204 51
— — des succursales	57.479.327 ..
Dividendes à payer	9.209 359 85
Effets non disponibles	....
Escomptes et intérêts divers	2.086.092 52
Reescompte du dernier semestre	1 555.818 98
Divers	37.248 616 93
	4,195.826.408 38

Décomposition de l'encaisse au 9 Janvier

Or	1.255.921 535 31
Argent	1.239 099,120 03
	2.495.020 655 34

Le directeur gérant : ALFRED REBOUX.

Imp. Alfred Reboux, 17, rue Neuve, Roubaix

FEUILLETON DU 13 JANVIER 1890 — N° 20

LA CONFESSION D'UN PÈRE

Par VICTOR FOURNEL

XVII

Cependant, malgré ce confus sentiment de défiance, je revins vers la rue du Dragon. C'était à peu près mon quartier, et peut-être fut-ce cette commodité qui me décida ; car, cette fois, l'aspect sordide de la maison n'avait rien d'engageant : sa façade plate, toute rapiécée de grandes taches de plâtre, constellée d'écriteaux jaunes, percée de fenêtres louches aux carreaux sales, avait cette apparence suspecte de garni mal tenu, qui, la nuit aidant, prendrait aisément celle d'un coupe-gorge.

— J'entrai en hésitant dans une allée noire et infecte, où je me croisai avec une femme en robe voyante et fanée, en chapeau extravagant et criard dont les rubans jaunes sentaient le *décrochez-moi-ça*. L'allée aboutissait à une cour étroite, bordée de hangars, encombrée d'outils et de petites voitures, où s'ouvrait un escalier raide, malpropre, que les plombs emplissaient d'exhalaisons méphitiques. Pour le coup, j'allais m'esquiver et je tournai déjà le dos, quand la concierge, qui m'avait aperçu, m'adressa du seuil de sa loge un retentissant : « Qui demandez-vous, monsieur ? » lequel avait l'air d'une injonction. Intimidé, je fis volte-face : il me sembla qu'en continuant ma retraite j'aurais l'air de fuir comme un voleur.

— L'agence Bérard, s'il vous plaît ?

— Au premier la porte à gauche.

Il n'y avait plus à reculer. La redoutable concierge, comme si elle se fut défiée de mes intentions, se tenait sur le seuil de son antre et me regardait monter. D'en bas, on voyait le palier : il n'y avait pas moyen de me dérober à son regard. Si j'avais le malheur de rebrousser chemin ou de dépasser la porte de l'agence sans entrer, elle allait m'interpeller, — qui sait ? s'élancer sur moi, me barrer la route, appeler la police. Je sentais ses yeux plantés sur ma nuque, ils me poussaient : « Marche ! marche ! » et sur le palier ils me crièrent impérieusement : « Entre ! »

J'entrai. Une sonnette tinta.

La première pièce était une petite antichambre ayant pour tout meuble une banquette et pour toute décoration un plan de Paris piqué au mur. Au bruit de la sonnette, un œil se fixa au judas dans la porte du fond et me dévisagea rapidement. La porte s'ouvrit aussitôt, et je pénétrai dans une autre pièce un peu plus grande, toute garnie de cartons verts, meublée de deux ou trois chaises garnies de moleskine, d'un fauteuil de cuir et d'une table-bureau chargée d'un écritoire, d'un Bottin et d'une pile de lettres qui me parurent des circulaires comme celles que j'avais reçues. Devant la table se tenait assis un personnage au visage jaunâtre et strictement rasé, les yeux cachés par un lorgnon bleu, coiffé d'une calotte grecque, qu'il souleva en me montrant de la main une chaise placée vis-à-vis de la fenêtre :

— Monsieur, lui dis-je après quelques préliminaires, pour des raisons particulières qu'il serait trop long et d'ailleurs sans intérêt de vous déduire j'ai besoin de faire rechercher un homme que je n'ai fait qu'entrevoir une minute, il y a déjà... quelque temps

— Bien... précisons. Tout d'abord, vous pouvez me donner son signalement.

— Je vais vous dire avant tout le lieu et la date où je l'ai rencontré, parce que ces indications aideront puissamment à vous mettre sur la voie. C'est à la gare de Cannes, le 3 décembre dernier.

— Le 3 décembre! cela fait plus de quatre mois. Diable! diable !

— Oui, monsieur, plus de quatre mois. Mais laissez-moi continuer... A neuf heures du soir, au moment de l'arrivée du train express venant de Paris, et à la descente d'un wagon-coupé. J'ai de fortes raisons de croire que ce monsieur est un Anglais.

— Qui vous le fait supposer ?

— Son teint, la coupe de ses favoris, son allure, sa physionomie, celle de ses domestiques.

— Vous ne m'aviez pas dit qu'il eût des domestiques.

— Il en avait deux, qui l'ont aidé à descendre de wagon et soutenu pendant qu'il gagnait la sortie.

— Il est donc malade ?

— Malade et vieux. Il m'a semblé avoir un commencement de paralysie. C'est un homme de soixante-dix à soixante-quinze ans, de taille moyenne plutôt petite, mais de mine raide et fière, cheveux et favoris tout blancs.

— Permettez. Nous disons : un Anglais, soixante-dix à soixante-quinze ans, taille de petite moyenne. (Il prenait des notes.) Comment était-il habillé ?

— Mon Dieu... comme tout le monde, mais avec beaucoup de correction et de soin. Je n'ai rien remarqué de particulier, sauf l'étui à lorgnette qu'il portait en bandoulière et qui m'a paru timbré à ses armes.

— Ah ! ah !... Et ces armes ?

— Je ne les ai pas vues. Ce n'est qu'une impression vague, un souvenir confus... Et encore un nécessaire de voyage très élégant, en cuir de Russie, avec fermoir et ferrures en vermeil.

— De toutes ces circonstances il résulte évidemment que l'homme doit être riche, fit Bérard, qui s'intéressait maintenant beaucoup à mon récit.

— Sans aucun doute... Ainsi j'ai lieu de croire que la voiture où on l'a fait monter était à lui, et qu'il a sa villa à Cannes. Une autre circonstance encore...

Je m'arrêtai. J'avais failli, dans mon entraînement, parler du portefeuille. L'homme tenait ses yeux braqués sur moi. Il flairait de tout près une affaire mystérieuse et lucrative, une mine à exploiter. Son imagination travaillait sur cette donnée, sur la part que j'y pouvais avoir personnellement, sur le genre d'intérêt que je pouvais prendre à la recherche en question. Mon hésitation à quelques points du récit ne lui avait pas échappé ; la dernière lui échappe moins encore.

— Une autre circonstance ? répéta-t-il lentement, après avoir attendu deux ou trois secondes.

— Oh ! rien : cela ne vaut pas la peine.

— Tout vaut la peine. C'est quelquefois une particularité jugée insignifiante par un client qui nous met sur la voie.

— Rien, vous dis-je.

— Ah !... tant pis. Un renseignement de plus n'eût pas été de trop.

— Si ceux que je vous ai donnés vous paraissent insuffisants pour vous charger de l'affaire... répliquai-je avec un certain empressement.

— Je ne dis pas cela. Nous en viendrons à bout ; seulement, ce sera dur, voilà tout. Je vais confier l'affaire à mon meilleur agent. Il sait l'Anglais ; il pourra au besoin causer avec les domestiques. Moreau !... cria-t-il.

Un affreux drôle, à physionomie doucereuse et patibulaire, avec je ne sais quoi d'un ancien professeur, ou tout au moins d'un maître d'études tombé, par suite de malheurs, dans les bas offices de l'espionnage privé, arriva à son appel. Je reconnus le personnage qui m'avait ouvert la porte en s'effaçant d'un air obséquieux pour me laisser entrer. Il nous présenta l'un à l'autre avec des manières de gentleman. Ce malheureux Moreau s'efforçait lui-même de prendre un air de distinction, en dissimulant ses souliers éculés.

— Vous désirez sans doute, monsieur, que notre petite enquête commence le plus tôt possible ?

— J'allais vous le dire. L'affaire est des plus urgentes.

— Moreau partira ce soir par le train de neuf heures vingt.

— Bien. Maintenant, les conditions ?

— Oh ! c'est facile à calculer. Nous avons d'abord le prix du voyage, aller et retour en première ; car le train n'a que des premières jusqu'à Marseilles ; — d'ailleurs, on voyage la nuit, et il faut toujours se mettre sur un pied respectable. (Je souris intérieurement en pensant à la façon dont ce *pied respectable* était chaussé.) Cela fait... Paris-Marseille, 106 fr. 30 ; Marseille-Cannes, 23,90, en tout 130 fr. 20, avec le retour 260, fr. 40 rien que pour le chemin de fer.

— C'est bien cher. Ne croyez vous pas que les deuxièmes suffiraient ? fis-je en jetant un coup d'œil oblique sur le pantalon et les chaussures de l'agent.

— Monsieur n'est pas riche?

— Non. Loin de là.

— Ah !... Nous ne pourrons prendre les express, et il faudra s'arrêter en route. Si vous ne voulez pas de retard... Sans compter que ce sera moins respectable.

Moreau eut une petite toux et rentra ses pieds sous la chaise. Le patron sentit qu'il ne pouvait insister :

— Enfin, soit, mettons les deuxièmes : 195 fr. 30 c'est-à-dire 200 ; avec frais accessoires, — voitures au départ et à l'arrivée, bagages, buffets, pourboires : 250 ; séjour à l'hôtel, transports, déplacements : 20 francs par jour. Journées de mon agent 10 francs; on ne saurait être plus modeste. Reste les frais imprévus, peut-être d'autres voyages nécessités par les informations prises à Cannes, petites sommes pour payer à boire à un concierge, à un palefrenier, pour acheter le bavardage d'un valet de chambre ; que sais-je ? — Et la commission.

Je frissonnai :

— Tout cela va faire beaucoup d'argent. Je vous l'ai déjà dit, je ne suis pas riche.

— C'est au plus juste prix, monsieur, et je n'ai compté que le strict nécessaire. Je vous traite en ami, parce que votre *confiance* m'honore. Il appuya sur le mot, et je me sentis rougir. Vous ne trouverez nulle part des conditions aussi modérées, ni une maison aussi sûre et aussi discrète.

— Et cela dure-t-il longtemps ?

— Le moins possible : nous y avons autant d'intérêt que vous.

— Mais encore?

— Vous comprenez qu'on ne peut rien préciser. Tout dépend des circonstances, des difficultés plus ou moins grandes. Peut-être un mois...

— Un mois !

— Peut-être quinze jours, peut-être même huit jours seulement. J'ai bon espoir. Maintenant, si monsieur veut bien me donner son adresse ?

Je n'avais pas songé à ce détail, et je balbutiai, tout pâle :

— A quoi bon ? Inutile. Je repasserai.

— Mais, monsieur, si nous avions quelque chose de pressant à vous communiquer ?

— Eh bien, alors, écrivez poste restante; oui, c'est cela poste restante, aux initiales A. B. Z. Prenez bien ces trois lettres : A. B. Z. Je passerai tous les deux jours à la poste. Je m'y présenterai pour la première fois dans cinq jours. S'il n'y a rien encore, écrivez-moi quand même... Vous comprenez : j'ai mes raisons qu'il serait trop long de vous expliquer.

— Bien, monsieur. Monsieur me l'a déjà dit : je ne les lui demande pas. Il sera fait selon votre désir, monsieur, quoique ce soit une besogne de plus, un assujettissement, que cette correspondance. Mais la provision déposée devra être plus considérable : nous n'avons plus de garantie : Oh! ce n'est pas que nous manquions de confiance en vous, monsieur ; seulement, vous savez, les affaires sont les affaires.

VICTOR FOURNEL.

(*A suivre*).